

Victoire Actions Euro

FCP ACTIONS DE PAYS DE LA ZONE EURO

Forme juridique : **Fonds Commun de Placement**

Date d'agrément COB : **7 mai 1998**

Orientation : **Actions de la zone Euro**

Gestionnaire financier : **Aviva Gestion d'Actifs**

Dépositaire : **Aviva Vie**

Degré de risque : **Fort**

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

Victoire Actions Euro est un FCP composé de valeurs mobilières françaises et étrangères. Il est investi en permanence et/ou exposé à hauteur de 60% au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone Euro, dont éventuellement la France.

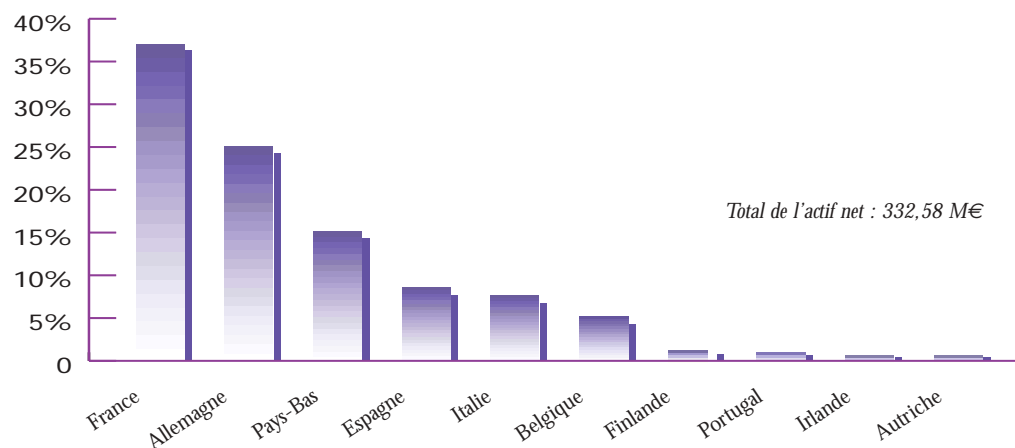
Le fonds peut détenir plus de 5 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou coordonnés sans toutefois dépasser 10 %.

ORIENTATION DE PLACEMENT :

L'objectif de Victoire Actions Euro est d'offrir une valorisation du capital liée au dynamisme du marché des actions de la zone Euro.

Durée minimale de placement recommandée : de 2 à 5 ans.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2003 :



PERFORMANCES* AU 31/12/03

Durée	Performance	Classement	Quartile
5 ans	8,33 %	5^{ème} sur 53	1^{er}
3 ans	-25,03%	8 ^{ème} sur 104	1 ^{er}
1 an	21,11 %	14 ^{ème} sur 165	1 ^{er}

(Source Europerformance)

* Les performances passées indiquées ne préjugent en rien des résultats futurs.

VICTOIRE ACTIONS EURO

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Date de clôture de l'exercice :

Le dernier jour de la Bourse de Paris du mois de septembre.

Valeur liquidative d'origine :

76 Euros.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative :

Journalière.

Chaque jour de Bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.

Conditions de souscription et de rachat :

Les souscriptions et les rachats parvenus jusqu'à 11 h 30 à l'établissement chargé de la centralisation sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les parts peuvent être divisées en dix millièmes de parts.

Dans le cas de rachat et de souscription simultanés pour un même nombre de parts, la souscription correspondante s'effectue sur la même valeur liquidative que celle du rachat.

Commission de souscription maximale :

4% négociable.

Part acquise au FCP : néant.

Commission de rachat maximale :

Néant.

Frais de gestion :

1,50% H.T. maximum de l'actif net.

Libellé de la devise de comptabilité :

Euro.